

Chère Madame, cher Monsieur,
Prévoir

Aujourd'hui, nul ne met en doute les bienfaits du 2^e pilier qui permet aux assurés de maintenir de façon appropriée le niveau de vie antérieur au moment de la retraite ou lorsque surviennent des malheurs comme l'invalidité ou le décès. Prévoir la vieillesse et la fin de vie, c'est un objectif commun des employeurs et des employés dans la prévoyance professionnelle.

Prévoir, c'est aussi la responsabilité des organes qui conduisent les institutions de prévoyance. En raison de l'augmentation de l'espérance de vie – en soi heureuse – de l'accroissement du nombre de retraités par rapport aux actifs, et de la timidité de la croissance économique, les engagements de la CPEG ne cessent de peser plus lourd dans son bilan. De son côté, la performance de la fortune ne suffit pas à compenser cette évolution. Pour affronter ces engagements aujourd'hui et demain, et garantir le niveau de couverture requis par la loi, le comité de notre caisse doit finaliser le chantier des mesures structurelles qu'il a commencé à l'automne 2016.

Prévoir, c'est enfin la tâche des autorités qui patronnent la CPEG. Le législateur fédéral a inscrit la capitalisation des institutions publiques de prévoyance à 80% au moins à l'horizon 2052. Mais, pour la CPEG, il faut agir dès maintenant. Dans sa déclaration solennelle au Grand Conseil du 6 avril 2017, le gouvernement a pris la mesure de la situation et a annoncé un projet de loi permettant une capitalisation complémentaire de notre caisse, une atténuation de la baisse des prestations annoncées et un passage en primauté des cotisations pour moderniser la CPEG. Il a souligné à cette occasion la qualité des discussions menées jusque-là avec les syndicats de la fonction publique.

Notre comité a pris en compte ces évolutions dans les décisions qu'il a prises le 4 mai et qui font l'objet du communiqué de presse ci-joint.

Prévoir ensemble, dans l'intérêt commun, telle est la devise qui préside à l'avenir de la CPEG.

Eric Alves de Souza
Président du comité

CPEG



ACTUALITÉS

04/05/2017

Le comité propose un train de mesures structurelles

Le communiqué ci-joint fait suite à la séance du comité du 4 mai 2017. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur les mesures citées dans le prochain CPEG INFO, qui vous parviendra à la fin du mois de juin.

[Accéder au communiqué](#)

La CPEG propose que les actionnaires de la BCGE puissent voter les rémunérations de ses instances dirigeantes

Lors de l'assemblée générale de la Banque Cantonale de Genève (BCGE), le 25 avril, la CPEG a fait porter à l'ordre du jour la question de principe du vote sur les rémunérations des instances dirigeantes par les actionnaires de la banque, qui a été soutenue par 12.26% des actionnaires.

[Lire le communiqué](#)



CHIFFRES CLÉS

04/05/2017

Un premier trimestre positif en termes de performance

La performance de la Caisse est de 2.6% pour le premier trimestre, grâce à la contribution positive de toutes les principales classes d'actifs. Vous trouverez dans le document joint l'ensemble des chiffres clés, ainsi que des détails sur l'évolution de la fortune de la Caisse au regard de l'actualité boursière internationale.

[Accéder au tableau de bord](#)

Nous vous remercions de votre intérêt.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette infolettre, merci!

CPEG · Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
Tél.: +41 22 338 11 11 · contact@cpeg.ch
www.cpeg.ch